

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 11 avril 2008

Le onze avril deux mil huit à dix neuf heures, le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline DONVAL

Convocation du sept avril deux mil huit.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice.

Secrétaire : Mme Estelle ARHAN

38 - 08 : Election des délégués au C.C.A.S.

Annule et remplace la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 5212-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du C.C.A.S.

PROCEDE à l'élection, de ses délégués au sein de cette assemblée.

Nombre de bulletins :	19
Pour	19
Nul	0
Blanc	0

Ont obtenu 19 voix Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, Mme QUILLIVIC Jocelyne, M Christian HEURTE, Mme Françoise MONTANARO.

Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, Mme QUILLIVIC Jocelyne, M Christian HEURTE, Mme Françoise MONTANARO ont été élus titulaires.

Ils ont eu la majorité absolue au premier tour et sont proclamés élus.

39 - 08 : Election des délégués au Conseil Portuaire

Annule et remplace la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 5212-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Conseil Portuaire.

PROCEDE à l'élection, de ses délégués au sein de cette assemblée.

Nombre de bulletins :	19
Pour	19
Nul	0
Blanc	0

Ont obtenu 19 voix Mme Jacqueline DONVAL, M Robert BANIEL.
Mme Jacqueline DONVAL est élue titulaire, M Robert BANIEL est élu suppléant.

Ils ont eu la majorité absolue au premier tour et sont proclamés élus.

40 - 08 : Election des délégués au Syndicat d'Electrification :
Annule et remplace la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 5212-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat d'Electrification

PROCEDE à l'élection, de ses délégués au sein de cette assemblée.

Nombre de bulletins : 19

Pour 19

Nul 0

Blanc 0

Ont obtenu 19 voix, M Michel COLLOREC, M Loïc CHENE, M Christian GOURRET,

M Michel COLLOREC et M Loïc CHENE ont été élus titulaires, M Christian GOURRET a été élu suppléant.

Ils ont eu la majorité absolue au premier tour et sont proclamés élus.

41 - 08 : Commission d'appel d'offre – désignation des membres

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 22 alinéa 4 du Code des Marchés Public,
Approuvé par le décret n°2006-975 du 1^{er} Août 2006,

PROCEDE à l'élection, de ses délégués au sein de cette assemblée.

Nombre de bulletins : 19

Pour 19

Nul 0

Blanc 0

Ont obtenu 19 voix, M Victor CADIOU, M Michel COLLOREC, M René DONVAL, Mme Jocelyne QUILLIVIC, Mme Claudine LOZAC'HMEUR, M Yannick BLOCH.

M Victor CADIOU, M Michel COLLOREC, M René DONVAL ont été élus titulaires, Mme Jocelyne QUILLIVIC, Mme Claudine LOZAC'HMEUR, M Yannick BLOCH ont été élus suppléants.

Ils ont eu la majorité absolue au premier tour et sont proclamés élus.

42 - 08 : Commission Terrasse – désignation des membres

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE, à l'unanimité, de former la commission Terrasses et de désigner les conseillers municipaux pour en faire partie.

Le Maire : Mme Jacqueline DONVAL

Et les adjoints : M. Henri LE BORGNE

Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Mme Anne PICHAVANT

M. René DONVAL

M. Robert BANIEL

M Frédéric HANICOTTE, Mme Claudine LOZAC'HMEUR

43 – 08 : Approbation du budget primitif 2008. Ville d'Audierne

Le conseil municipal

Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2008,

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, comme suit le budget général de la Ville d'Audierne :

Dépenses de fonctionnement : 2 273 184.00€

Recettes de fonctionnement : 2 273 184.00€

Dépenses d'investissement : 1 325 787.00€

Recettes d'investissement : 1 325 787.00€

Vote : Présents: 19

Exprimés : 19

Pour :19

44 – 08 : Approbation du budget primitif 2008.**Budget annexe d'Assainissement**

Le conseil municipal

Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2008, du service d'assainissement,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le budget annexe du service d'assainissement, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 354 285.00€

Recettes de fonctionnement : 354 285.00€

Dépenses d'investissement : 532 847.91€

Recettes d'investissement : 532 847.91€

Vote : Présents :19

Exprimés :19

Pour : 19

45- 08 : Approbation du budget primitif 2008.
Budget annexe du port de plaisance

Le Conseil Municipal

Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2008 du port de plaisance

Après en avoir délibéré

Approuve à l'unanimité le budget annexe du service du port de plaisance, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	155 000.00€
Recettes de fonctionnement :	155 000.00€
Dépenses d'investissement :	495 818.20€
Recettes d'investissement :	495 818.20€

Vote :

Présents : 19

Exprimés : 19

Pour : 19

46 - 08 : Concours du Receveur municipal
Attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Ménez Catherine, ce pour la durée du mandat du Conseil Municipal élu le 23 mars 2008.

47 – 08 : Désignation d'un correspondant DEFENSE

Madame le Maire rappelle que la Circulaire Ministérielle du 26 Octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune et que Monsieur le Ministre de la Défense souhaite que ce réseau soit reconstitué à l'occasion du renouvellement des conseillers municipaux. .

Madame Estelle Arhan, conseillère municipale fait part aux membres de l'assemblée de son souhait d'assumer cette fonction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité, Madame Estelle ARHAN, aux fonctions de correspondant Défense pour la Commune d'Audierno.

**48 – 08 : Election des délégués au Syndicat des Eaux :
Annule et remplace la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 5212-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat des Eaux

PROCEDE à l'élection, de ses délégués au sein de cette assemblée.

Nombre de bulletins :	19
Pour	19
Nul	0
Blanc	0

Ont obtenu 19 voix Mme Jacqueline DONVAL, M Michel COLLOREC, M Loïc CHENE

Mme Jacqueline DONVAL et M Michel COLLOREC ont été élus titulaires, M Loïc CHENE a été élu suppléant

Ils ont eu la majorité absolue au premier tour et sont proclamés élus.

49 – 08 : Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 du budget d'assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DONVAL, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif du service d'assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de 183 911.71€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2007.	
Résultat de l'exercice 2007	183 911.71€
Résultat antérieur reporté	0.00€
Résultat à affecter	183 911.71€
<hr/>	
Solde d'exécution d'investissement Besoin de financement	31 777.21€
Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement	122 614.97€
<hr/>	
Besoin de financement	154 392.18€
AFFECTATION en réserves au 1068	183 911.71€

50 – 08 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 du budget du port de plaisance

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DONVAL, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif du service du port de plaisance, statuant sur
l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
-un excédent de fonctionnement de 183 911.71€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2007.	
Résultat de l'exercice 2007	29 818 .29€
Résultat antérieur reporté	0.00€
Résultat à affecter	29 818.29€
<hr/>	
Solde d'exécution d'investissement Besoin de financement	93 068.97€
Solde des restes à réaliser d'investissement Excédent de financement	93 067.92€
<hr/>	
Besoin de financement	183 911.71€
AFFECTATION en réserves au 1068	183 911.71€

51 – 08 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 du budget général

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DONVAL, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de
fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de 481 558.90€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2007.	
Résultat de l'exercice 2007	481 558.90€
Résultat antérieur reporté	0.00€
Résultat à affecter	481 558.90€
<hr/>	
Solde d'exécution d'investissement	
Besoin de financement	128 445.29€
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	139 186.71€
<hr/>	
Besoin de financement	267 632.00€
AFFECTATION en réserves au 1068	481 558.90€

52 – 08 : contrat d'association Ecole Ste Anne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, renouvelle, à l'unanimité, sa participation au
contrat d'association liant la Commune à l'Ecole Ste Anne, à 700€ par enfant domicilié à
Audierne (identique à 2007.).

Les crédits sont inscrits à l'article 6558 du budget général 2008.

53 – 08 : Autorisation d'ester en justice :

Le Conseil Municipal,

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

L'autorise à l'unanimité, à ester en justice au nom de la Commune d'Audierne dans l'affaire
qui oppose cette dernière à Monsieur et Madame LE GARS.

Mandate, à l'unanimité, le Cabinet d'avocats, DRUAIS, MICHEL, LAHALLE, de Rennes,
afin de défendre la collectivité.

54 – 08 : Vote des taux d'imposition 2008

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité de conserver les taux d'imposition précédemment votés en 2007 soit :

Taxe d'habitation : 14.04%
Taxe foncier bâti : 15.63%
Taxe foncier NB : 44.72%

55 – 08 : Election des délégués au C.N.A.S. (Centre National d'Action Sociale) :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 5212-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du C.N.A.S.

PROCEDE à l'élection, de ses délégués au sein de cette assemblée.

Nombre de bulletins : 19

Pour	19
Nul	0
Blanc	0

a obtenu 19 voix Mme Jacqueline DONVAL

Mme Jacqueline DONVAL est élue titulaire.

Elle a eu la majorité absolue au premier tour et est proclamée élue.

56 – 08 : Election des délégués à l'A.P.P.B. (Association des Ports de Plaisance)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 5212-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'Association des Ports de Plaisance.

PROCEDE à l'élection, de ses délégués au sein de cette assemblée.

Nombre de bulletins : 19

Pour	19
Nul	0
Blanc	0

Ont obtenu 19 voix Monsieur Robert BANIEL.

Monsieur Robert BANIEL est élu titulaire.

Il a eu la majorité absolue au premier tour et est proclamé élu.

57 – 08 : Annule et remplace la précédente visée en Préfecture le 24 avril 2008**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 du budget du port de plaisance**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DONVAL, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif du service du port de plaisance, statuant
sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de 29 818.29€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2007.

Résultat de l'exercice 2007	29 818 .29€
------------------------------------	--------------------

Résultat antérieur reporté	0.00€
-----------------------------------	--------------

Résultat à affecter	29 818.29€
----------------------------	-------------------

Solde d'exécution d'investissement	
Besoin de financement	93 068.97€

Solde des restes à réaliser d'investissement	
Excédent de financement	93 067.92€

Besoin de financement

AFFECTATION en réserves au 1068	29 818.29€
--	-------------------